



SM d'eau du plateau de l'Ardenne (Siren : 250802154)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Rocroi
Arrondissement	Charleville-Mézières
Département	Ardennes
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	18/12/1996
Date d'effet	18/12/1996

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Ali BITAM

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	6 rue de Montmorency
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	08230 Rocroi
Téléphone	03 24 54 83 24
Fax	03 24 53 25 89
Courriel	syndicats.rocroi@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	13 184
Densité moyenne	49,09

Périmètres

Nombre total de membres : 11

- Dont 8 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
08	Deville (210801254)	1 055
08	Lonny (210802351)	657
08	Montcornet (210804639)	304
08	Murtin-et-Bogny (210802799)	186
08	Remilly-les-Pothées (210803235)	253
08	Renwez (210803250)	1 746
08	Sormonne (210803904)	562
08	Tremblois-lès-Rocroi (210804191)	161

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
08	Ardenne Métropole (200041630)	CA
08	SIAEP de la Rimogneuse (250800927)	SIVU
08	SIAEP du lac des vieilles forges (250800844)	SIVU

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)</p> <p><i>L'étude et la réalisation d'ouvrages de production d'eau potable jusqu'aux points de livraison aux collectivités membres, la conservation de ces ouvrages en bon état, la gestion et l'exploitation de ces ouvrages, la vente de l'eau potable aux collectivités membres du syndicat. Le transfert de compétences intervient lorsque le raccordement de la collectivité concernée est en service.</i></p> <p>Par substitution</p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)